

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept du mois de Juin à vingt heures et quarante minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOUTON Jean-Marc, Maire.

Présents : Jean Marc MOUTON – Christophe MONTET — Isabelle BEZARD – Christina MAIA – Pierre JAMET - Jean-Claude BECHERAS – Cyril SARZIER – Jean-Philippe DUPUIS - Bruno BECHERAS

Absents excusés : Claudine ROSSETTI, Lucas AVENAS, Sophie DESCHAUX, Céline FOUREL

Absents non excusés :

Procurations : Sophie DESCHAUX (procuration à Cyril SARZIER)
Claudine ROSSETTI (procuration à Jean-Marc MOUTON)

Secrétaire : Christophe MONTET

Date de la convocation et de son affichage : le 12 juin 2025

Début de la séance : 20h40

1) Délibération n° 14-2025 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi impose désormais, tous les six ans, au plus tard le 31 août précédant l'année des élections municipales (donc le 31 août 2025), de déterminer le nombre des représentations des sièges au sein de l'organe délibérant de tous les EPCI à fiscalité propre (article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales).

Ce nombre sera définitivement constaté par arrêté préfectoral, au plus tard le **31 octobre 2025**.

Concernant Porte de DrômArdèche, la répartition actuelle issue de l'accord local de 2019 n'est plus valide, notamment du fait de l'évolution démographique.

Il est proposé aux maires de délibérer en conseil municipal selon deux propositions :

- Un accord local permettant de conserver le nombre actuel de 54 conseillers communautaires
- L'application du droit commun, qui porte le nombre de conseillers communautaires à 57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de rester à 54 conseillers communautaires et la répartition proposée
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention)

2) Délibération n° 15-2025 : Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le PLH est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat et de l'urbanisme qui se décline à l'échelle des 34 communes de la communauté de communes pour la période 2025-2031.

La communauté de communes Porte de DrômArdèche s'était dotée d'un Programme Local de l'Habitat pour la période 2017-2023. Afin de poursuivre ses actions en faveur de l'habitat, elle s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau PLH en octobre 2022. Un large travail partenarial a été mené avec les élus et les acteurs de l'habitat pour aboutir à un programme partagé et co-construit. Porte de DrômArdèche vise ainsi la création de **1524 logements en six ans, pour un budget global du PLH de 13 millions d'euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la communauté de communes Porte de DrômArdèche
- **CONFIRME** que les objectifs et la territorialisation correspondent aux objectifs de développement de la commune.
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention)

3) Délibération N°16 - 2025 : Modification des statuts du SDE 07

Monsieur le Maire s'assure que son assemblée a bien pris connaissance des statuts du SDE 07 envoyés par mail avec la convocation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les statuts modifiés du SDE 07 et le nouveau nom « Territoire d'énergie d'Ardèche »
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstentions)

4) Prise de parole de Monsieur le Maire concernant le renouvellement des contrats administratifs :

- Proposition d'un contrat de 8 heures par semaine à Madame BERAUD Delphine, à partir du 21 août 2025 jusqu'à la fin de l'année civile afin de palier à la surcharge de travail.
- Proposition de prolongation de contrat à Madame BERNE Marjorie, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 12/07/27.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour le renouvellement des contrats de travail de Mesdames BERAUD Delphine et BERNE Marjorie
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention)

NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Parole à Monsieur le Maire concernant l'école

- 35 élèves l'an prochain à la rentrée
- Changement de directrice
- Départ des 2 institutrices
- Madame Caroline VERMEULEN arrive en tant que directrice adjointe
- La calculatrice offerte par le département est remplacée par un stylo Roller

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire,

- Remercie Jean-Claude BECHERAS pour l'organisation et la cohésion du ravitaillement pour l'Ardéchoise.
- Informe que 3 devis sont à l'étude pour l'achat de nouveaux panneaux de signalisation.
- Informe que l'entreprise TRACOL a été sollicité pour établir un devis pour la réfection du PONT VIEUX.
- Informe que Monsieur GIRAUDEAU René souhaite faire enlever la fibre posée sur la façade de la maison de son frère décédé.
- Précise le devis reçu concernant la vidéoprotection, 9 caméras pour 51 000€ TTC subventionné à 80%, soit un reste à charge d'environ 10 200 € pour la Mairie, ainsi que l'entretien annuel à hauteur de 2 500 €.

Monsieur le Maire propose un vote pour une demander une subvention pour la mise en place de vidéos protection

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de demander une subvention pour l'installation de caméras (6 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 Abstentions)

La séance est levée à 22h07

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, le 17JUN 2025.

Le secrétaire de séance
Christophe MONTET



Le Maire
Jean-Marc MOUTON



